

STATION D'ÉPURATION

SEINE AVAL

JEUDI 11 OCTOBRE 2007

Herblay

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. Philippe MARZOLF, Président
Mme Laurence MONNOYER-SMITH, M. Jean-Claude DEUTSCH,
M. Jean-Paul PUYFAUCHER, Mme Odile PEIXOTO

MAITRE D'OUVRAGE :

M. Daniel DUMINY, Directeur Général du SIAAP
M. Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement
M. Gérard MARY, Directeur du site Seine Aval

INTERVENANTS :

M. PATRICK BARBE, MAIRE D'HERBLAY
UNE HABITANTE DE LA FRETTE-SUR-SEINE
M. CARON
M. FRANÇOIS ROUX
M. LUCIEN FERRIER, CHANTELOUP LES VIGNES
M. JANIOT
M. DUMONT, SIAAP, ELU AU COMITE HYGIENE ET SECURITE
M. CHRISTIAN DUFFY, PRESIDENT DU CAPUI
M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
M. JACK JANNOT, REPRESENTANT DES PECHEURS DES YVELINES
MME HELENE BUNEL D'HERBLAY
M. PHILIPPE AUDEBERT DE LA FRETTE
M. RENE BRISEAU, D'HERBLAY
M. BOUSQUET
MME TURPIN, D'HERBLAY
M. PASCAL BLOT, SECRETAIRE DE SECTION PS A LA FRETTE
M. JEAN-NOËL CARPENTIER, MILITANT D'UNE ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES A
MONTIGNY
MME E. LEFEBVRE, D'HERBLAY
UNE RIVERAINE
MME ANNE-FRANCE PINSEMAILLE

DEBUT DE LA REUNION : 20 H 05

M. Patrick BARBE, maire d'Herblay, est satisfait qu'une séance d'information « audition des riverains et salariés » soit organisée à Herblay, ville aux premières loges de l'usine Seine Aval ; ce site emploie 800 personnes. Il relève que les conditions de travail des salariés sont à prendre en compte dans le projet de refonte. Les progrès en faveur des usagers peuvent devenir des désagréments complémentaires pour le personnel.

M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public rappelle le rôle, le fonctionnement et les modalités de la Commission Particulière. Il rappelle les principes clé de la Commission : Transparence, Equivalence, Argumentation. Après avoir évoqué les questions posées sur l'opportunité du projet, les moyens d'information et de participation au débat, il passe la parole à la salle pour d'éventuelles questions relative à la Commission Particulière du Débat Public.

Une habitante de la Frette-sur-Seine demande quel est le temps de réponse aux questions posées sur le blog ?

M. MARZOLF répond qu'il faut compter environ deux semaines. S'il s'agit d'une question posée au maître d'ouvrage, la Commission relit la réponse apportée par le maître d'ouvrage afin de vérifier qu'elle soit complète avant de la publier.

M. CARON demande comment peuvent procéder ceux qui n'ont pas de connexion Internet ? Par courrier, par téléphone à l'aide d'un numéro azur gratuit, indique M. MARZOLF. Les documents peuvent être demandés par écrit.

M. CARON est dubitatif sur la parole laissée au public.

M. Jean-Paul PUYFAUCHER, membre de la Commission Particulière du Débat Public tient des propos rassurants sur la démocratie représentative.

Une question est posée sur les obligations du maître d'ouvrage en fonction des résultats et de la synthèse obtenus ?

M. PUYFAUCHER rappelle l'utilité du débat public pour éclairer la maîtrise d'ouvrage.

Présentation du projet

M. Daniel DUMINY, Directeur Général du SIAAP dresse l'historique et la situation actuelle de ce Syndicat. La réglementation européenne en matière d'environnement a évolué et impose de nouvelles contraintes.

Un schéma directeur a été établi avec :

- Deux orientations fondamentales :
 1. Optimisation des moyens épuratoires et des capacités du réseau d'assainissement.
 2. Traitement des eaux de pluie (enjeu majeur).
- Deux échéances :
 1. 2011 : application des directives européennes
 2. 2015 : extension de l'usine Seine Grésillons à Triel-sur-Seine, construction de l'usine La Morée en Seine-Saint-Denis, capacité des usines du SIAAP de 1,3 million de mètres cubes et Seine Aval de 1,5 millions de mètres cubes.

Pourquoi refondre le SIAAP maintenant ?

- Réglementation européenne

- Installations anciennes à moderniser

Le SIAAP était confronté aux défis suivants : améliorer ses performances et les conditions de travail de ses agents, supprimer les nuisances générées par l'activité pour respecter le cadre de vie des riverains, et mettre le développement durable au cœur de sa politique.

M. Gérard MARY, Directeur du site Seine Aval, présente les principales caractéristiques de ce site : un site de 900 ha entre la RN184 à l'ouest, Maisons-Laffitte à l'Est, la Seine et la forêt de Saint-Germain, avec deux zones opérationnelles : l'usine de traitement des boues et l'usine de traitement des eaux.

Problématiques à résoudre :

- Amélioration des performances
- Persistance des nuisances olfactives
- Epanchage des boues
- Evolution des réglementations.

M. Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement du SIAAP développe les objectifs de la refonte :

1. Reconquête de la Seine
2. Zéro nuisance
3. Objectif paysager
 - Une seule zone opérationnelle
 - Reconquête des berges
 - Accès au site
 - Référencement haute qualité environnementale
 - Filière boues.

M. Daniel DUMINY indique que le coût de ce projet s'élève à 800 millions d'euros. Ce montant peut être rapproché à celui d'un autre projet du SIAAP concernant la dépollution des eaux pluviales, 1,2 milliard d'euros dans les 7 ans à venir.

Auditions publiques

M. Patrick BARBE revient sur les nuisances olfactives subies par les Herblaysiens notamment lors de vent d'ouest. Il se plaint du manque de communication du SIAAP sur les travaux engagés, pouvant susciter des inquiétudes de la part des riverains.

Même s'il est dubitatif sur les nuisances sonores ou sur l'intégration des bâtiments dans le paysage, il estime que l'usine plus compacte présentée reste acceptable et que le SIAAP devrait procéder à une plantation de peupliers en bord de Seine pour améliorer le paysage.

M. BARBE s'interroge sur les risques industriels non négligeables, le site Seine Aval étant classé SEVESO 2 et sur les risques chimiques.

Il revient sur l'investissement de 15 millions d'euros effectué par le SIAAP pour l'irrigation de la plaine de Pierrelaye. N'eut-il pas été plus judicieux de boiser cette plaine ?

Par ailleurs, 60 % des boues sont utilisées, que fait-on du reste ?

Il attire l'attention du SIAAP sur le fait que les élus et les associations seront vigilants sur les choix retenus, les travaux réalisés et les traitements effectués.

De plus, il s'étonne qu'aucun élu du Val d'Oise ou des Yvelines, départements concernés par Seine Aval, ne fasse partie du Conseil d'Administration du SIAAP. Il relève toutefois que les relations avec le SIAAP se sont ouvertes, des séances de participation ont été instituées, la présentation de ces projets a été faite aux élus.

M. DUMINY répond aux questions posées par M. le Maire d'Herblay. Certes, il est bien conscient de la problématique des nuisances. Le président du SIAAP est favorable à l'ouverture du Conseil d'Administration à l'ensemble des syndicats des communes riveraines.

Il rappelle la création de l'Observatoire des usagers de l'assainissement en région parisienne, dont le Président est un maire qui n'est pas maire des départements constitutifs du SIAAP. Il suggère qu'un comité de suivi soit créé avec les élus et les associations pour suivre la refonte du site Seine Aval où toutes les problématiques seront abordées.

Concernant la plaine d'Achères, l'irrigation est destinée à maintenir l'agriculture, ce qui permettra de garder dans la couche polluée les métaux lourds et d'éviter qu'ils ne descendent dans la nappe phréatique. Le SIAAP est engagé avec d'autres partenaires : la Région Île-de-France, les Services de l'État, l'INRA, la DRIAF, pour développer des protocoles scientifiques de suivi de la plaine, qui dureront plusieurs années

M. ROUX Herblaysien apporte son témoignage relatif aux nuisances sonores et visuelles qu'il a subies pendant deux ans entre 2004 et 2006, période de travaux effectués par le SIAAP. Il se plaint également des odeurs pestilentielles.

Il demande : pourquoi les populations n'ont pas reçu d'information sur le classement SEVESO ? Que faire en cas d'accident majeur sur Seine Aval ? Le SIAAP va-t-il prendre en charge la décote immobilière des habitations autour du site ?

Il parle d'un article du *Monde* relatif à une amende infligée à la France par la Commission Européenne, et s'interroge sur l'opportunité de ce débat, pensant que la décision est déjà prise dans les hautes instances.

M. MARZOLF précise que la refonte Seine Aval et l'amende concernant une vingtaine de stations d'épuration sont déconnectées.

M. Lucien FERRIER, Chanteloup-les-Vignes, développe son intervention sur trois points : la déconcentration indispensable de l'usine Seine Aval, le périmètre de l'étude avec notamment l'abandon du traitement des boues actuel qui est sorti de la zone opérationnelle, la nécessité impérieuse de protection de tous les espaces attenants appartenant à la ville de Paris et au SIAAP.

M. JANIOT demande si le traitement des eaux usées sera prévu dans les travaux du Grenelle de l'Environnement ? Le SIAAP est-il concerné par le traitement du pyralène ? S'il ne l'est pas, qui prendra en charge le traitement de cette pollution ?

M. MARY répond concernant le classement SEVESO de Seine Aval qu'aucune comparaison ne doit être faite avec AZF, l'installation est parfaitement sécurisée.

M. Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement du SIAAP indique qu'une bibliographie sur toutes les études relatives à la santé autour des usines d'épuration a été effectuée. Aucune de ces études n'a jamais montré le moindre impact sanitaire sur les populations ou sur les agents.

M. DUMONT, SIAAP, élu au CHSCT, souligne que le personnel a été victime d'intoxication il y a deux ans. Le personnel n'est pas opposé à la refonte du site Seine Aval mais est très méfiant sur le type d'usine qui sera imposé. Par contre, il est opposé à l'utilisation de produits chimiques. Il estime que la dépollution de la plaine d'Achères pourrait être accentuée par une culture intense de cet espace.

M. DUMINY estime que les riverains ne subissent pas une dévaluation de leur patrimoine, au contraire grâce au parc Albert Marquet notamment.

M. MARZOLF demande si d'autres plans ont été envisagés pour trouver d'autres capacités ?

M. GOUSAILLES rappelle les réalisations à venir :

- 2009 : doublement de Marne aval
- 2012 : construction de la Morée
- 2013 : construction 2^{ème} tranche des Grésillons.

Il évoque l'éventuel projet sur l'île Seguin qui n'a pu aboutir, notamment à cause de problèmes techniques.

Dans le cadre de la directive cadre européenne, il faudra traiter le problème du temps de pluie. Le scénario C comprend la construction de réservoirs de stockage.

M. Christian DUFFY, Président du CAPUI exige que l'Etat prenne ses responsabilités, préempte les terrains et empêche une urbanisation à outrance à Paris et dans les départements limitrophes.

Il indique les positions du CAPUI :

- Décentralisation d'Achères
- Pas d'usine d'incinération des boues
- Désaccord sur les débits annoncés

M. DUMINY affirme que la volonté du SIAAP n'est pas de faire la plus grosse usine, mais qu'elle réponde aux attentes des directives européennes, donc au milieu naturel.

M. GOUSAILLES apporte une explication technique au débit de 45 m3 soulevé.

Mme PEIXOTO soulève une question posée sur le blog : qui a décidé du scénario C, les populations ont-elles été concertées ?

M. Jack JANNOT, représentant des pêcheurs des Yvelines positionne la fédération qui a deux missions : le développement du tourisme pêche dans le département, et la protection du milieu aquatique. Les pêcheurs sont favorables à ce projet et veulent retrouver une Seine propre, où l'on retrouve toutes les espèces de poissons voire consommables, des zones de frayères.

Mme Hélène BUNEL, Herblaysienne souhaite qu'une enquête épidémiologique soit effectuée.

M. Philippe AUDEBERT, La Frette sur Seine « Association La Frette village » s'inquiète des nuisances, notamment sonores pour les habitants de la Frette. Il est dubitatif sur l'objectif « zéro nuisance ». Quid du traitement des eaux pluviales qui accentuent le débit de 1,5 million de mètres cube annoncé ?

M. GOUSAILLES explique le fonctionnement de la station d'épuration et indique que des améliorations sont sans cesse apportées pour diminuer les nuisances aux riverains et faciliter les conditions de travail des employés du site.

M. René BRISEAU, Herblaysien demande si le problème de l'épuration des eaux dans la région parisienne sera évoqué lors du Grenelle de l'Environnement ?

M. Laurent STRAUSS, Herblaysien craint que les nuisances olfactives ne disparaissent pas.

M. BOUSQUET demande précisément quand les odeurs auront-elles disparu ?

M. DUMINY confirme qu'une étude de l'institut de veille sanitaire a été effectuée en 2001 et une prochaine devrait intervenir en 2008. Il invite les personnes intéressées à visiter les sites de Seine Aval.

Mme TURPIN : Pourquoi Seine Aval continuerait à récupérer toutes les eaux usées de Paris ? Pourquoi l'antenne servant à sonder les odeurs d'Achères est-elle toujours présente ?

M. Pascal BLOT, Secrétaire de la section PS à la Frette demande si le SIAAP pouvait être privatisé ?

M. Jean-Noël CARPENTIER, Association de parents d'élèves à Montigny estime qu'il faut prendre les problèmes d'environnement très au sérieux. Dire qu'il n'y a pas de terrain pour contrer la déconcentration du site ne semble pas un bon argument. Toutes les voies ont-elles été examinées pour déconcentrer ?

M. MARY indique que l'antenne est un mât météo, qui a été installé dans les années 90.
M. DUMINY expose les bienfaits du nouveau projet.

Mme LEFEBVRE, habitante d'Herblay, s'inquiète de l'indépendance de l'organisme produisant l'étude d'épidémiologie.

Une riveraine qui pratique le ski nautique sur la Seine affirme que l'eau rejetée n'est absolument pas propre et est intriguée par sa couleur noire. M. GOUSAILLES répond par une explication physique. M. MARY indique qu'un peu de tensioactifs reste en sortie de station ; qui peut donner un phénomène de moussage ; mais cette mousse peut venir de colonies bactériennes.

Mme Anne-France PINSEMAILLE se demande quelles seront les nuisances pendant les travaux et ce combien de temps ?

M. DUMINY indique que les deux derniers bâtiments construits sur le site, ce qu'on appelle la clarifloculation pour traiter le phosphore, et la nitrification pour traiter l'azote, seront forcément intégrés au futur Seine Aval. Le chantier devrait commencer aux environs de 2009-2010 pour se terminer en 2015. Une commission spécifique de suivi du chantier sera créée.

M. MARZOLF remercie l'assemblée de sa participation.

FIN DE LA REUNION A 23 H 40